



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général pour les  
affaires régionales**

**SRIAS Auvergne-Rhône-Alpes  
COMPTE-RENDU SÉANCE PLÉNIÈRE**

**mercredi 23 juin 2021**

**Ouverture de la séance à 9h30.**

Monsieur Blaise Paillard, Président de la SRIAS pointe les participants et constate que le quorum est atteint.

<b>Participants</b>	
<b>Représentants de l'Administration</b>	<b>Représentants des Organisations syndicales</b>
Mme Christel PEYROT (SGCD 69)	M. Pascal AVIVAR (FO)
M. Pascal LYNCK (SGCD 38)	M. Hervé BOTTON (FO)
Mme Maria ROSAS GYORI (SGCD 63)	Mme Ellen GRASSO (FO)
Mme Marianne TRIPIER MONDANCIN (DRHAS justice)	M. Thierry CHAUDIER (FSU) M. Ghislain MICOL (UNSA) Mme Isabelle CERT (UNSA) M. Thierry FROMENT (CFDT) Mme Marie-France TARAGNAT (CFDT) M. Philippe ANDRE (CGT) M. Damien BOURNIER (CGT) Mme Corinne BUISSON (Solidaires) M. Erdinc ALTINKAYNAC (CFE-CGC)

**Présidence SRIAS : M. Blaise PAILLARD, M. Christian FAGAULT**

**SGAR et PFRH : M. Géraud d'HUMIERES, Mme Lisa DE PRETTO, Mme Malvina RICA**

**Suppléants et experts :** M. Jean-Pierre DUBREUIL (SGCD 07), Mme Isabelle DUCLOS (SGCD 26), Mme Véronique DUGAS (SGCD 15), M. Philippe FAURIEL (CFDT), Mme Maud GAJDA (SGCD 42), Mme Marlène HOSTACHE (CFE-CGC), Mme Camille LEGER (U. Lyon 2), Mme Laurence ORARD (Finances), M. Philippe REMY (SGCD 01), Mme Pascale ROGER-DALBERT (U. Lyon 3), Mme Annie TRUCHET (SGCD 42)

M. Paillard fait appel aux membres de la SRIAS afin de mettre à jour la liste des représentants pour chaque ministère et organisation syndicale pour le nouvel arrêté de composition de la SRIAS prévu en septembre.

Mme Isabelle Cert est désignée secrétaire de séance adjointe.

En l'absence de déclaration liminaire, M. Paillard rappelle l'ordre du jour :

- 1) Adoption du Procès-Verbal du 11/09/2020 et actualités
- 2) Bilan des actions 2020
- 3) Mise en oeuvre des actions 2021 et suivi budgétaire
- 4) Préparation du plan d'action 2022
- 5) Crèches, Restauration, Logement
- 6) Communication, site et questions diverses.

M. Géraud d'Humières, adjoint au SGAR, remercie l'ensemble des membres de la SRIAS notamment pour avoir mené leurs activités pendant une période complexe due à la crise sanitaire. Il explique que dans le cadre d'une configuration nouvelle de l'organisation des services d'Etat, une nouvelle organisation de la SRIAS s'impose naturellement afin d'accueillir des membres des nouveaux services pour qu'ils puissent avoir leur place en action sociale interministérielle.

M. d'Humières présente la nouvelle conseillère en action sociale et environnement professionnel (CASEP), Mme Lisa De Pretto qui a rejoint la PFRH le 1er février 2021 et sa stagiaire Mme Malvina Rica, étudiante en Master 2 Droit et Gestion des Ressources Humaines dans les Services Publics qui exerce les missions de correspondante administrative. Il ajoute qu'après la fin du stage de cette dernière le 31 juillet, un nouveau correspondant administratif sortant du concours rejoindra le poste.

M. Paillard se joint à M. d'Humières pour remercier Mme Rica pour son engagement lors de son stage.

### **1) Procès-verbal 11/09/2020 et actualités**

Le procès-verbal du 11 septembre 2020 n'étant pas finalisé, il n'est pas proposé à validation.

M. Paillard signale que le ministère de la fonction publique va annoncer des mesures sur le Chèque-Vacances et l'aide à l'installation des personnels (AIP). Le Chèque-Vacances devrait bénéficier d'une bonification pour les plans servis en 2021. L'AIP devrait s'ouvrir aux contractuels et le montant des prestations devrait progresser. Ces mesures permettront de mieux utiliser et consommer le budget de l'action sociale interministérielle.

M. Christian Fagault, vice-président de la SRIAS, signale que des experts convoqués en commission SRIAS se voient refuser par leur service l'autorisation de participer.

En réponse à ces remarques, M. d'Humières explique que, après l'accord du président de la SRIAS, les experts interviennent en commission pour un sujet précis. Si la SRIAS le demande, l'administration n'a pas de raison de s'opposer à l'intervention d'un expert.

M. Paillard rappelle que le recours aux experts en SRIAS permet de mieux couvrir le territoire et les ministères pour la diffusion des informations et la participation aux commissions. Il faut bien définir qui mandate l'expert, administration ou organisation syndicale, et respecter le droit en conséquence.

## **2) Bilan des actions 2020**

Concernant la consommation du budget de 2020 pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, pour un budget de 560 029 €, la consommation est restée à 451 825 €, soit une sous-consommation de 108 204 €. En général, les autres régions ont mieux dépensé leurs crédits malgré la crise sanitaire. Le compte-rendu de gestion de fin 2020 est disponible avec le bilan des actions. Le tableau 2020 recensant le nombre de bénéficiaires par action est encore trop partiel, avec de nombreuses actions annulées et reportés en 2021. Le travail de compilation se poursuit.

## **3) Mise en oeuvre des actions 2021 et suivi budgétaire**

M. Paillard présente le tableau du suivi budgétaire et pointe certaines actions pour lesquelles il y a eu augmentation du budget : “Vacances en famille à prix réduits”, “Vacances d’enfants”, “Chèque Sport”, “Offre lecture jeunesse”. Pour cette sur-consommation potentielle de 50 000 €, une demande de crédits exceptionnels sera faite à la DGAEP.

Le département de l’Ain rencontre des difficultés d’organisation des actions de la SRIAS car pas de personnel suffisant pour organiser ces actions. Les sorties annoncées au printemps ont été repoussées en automne.

Mme Duclos (SGCD 26) explique que, malgré la crise sanitaire, les actions de la Drôme auront lieu mais qu’elles sont reprogrammées et mises en place à partir du mois de septembre.

M. Ghislain Micol (UNSA) signale une difficulté dans la Loire pour mettre en place l’action “Voyage à Rome”. Il y a un problème de procédure, un marché public est demandé car le budget total de l’action dépasse le montant de 40 000 €, pour une participation SRIAS de l’ordre de 10 000 €.

M. d’Humières propose à ce que le bureau d’action sociale se rapproche du SGCD pour mettre en place un marché public pour l’action en question.

M. Micol précise qu’il leur a été répondu qu’en l’absence de ligne budgétaire SRIAS au niveau départemental, le SGC ne peut pas mettre en place un marché public pour cette action.

Mme Lisa De Pretto (CASEP) attire l’attention sur le fait que pour qu’une action soit soumise à la procédure du marché public, il faut prendre en compte le montant global de l’action (participation des agents + participation de la SRIAS) et non seulement la participation de la

SRIAS. Il faudra faire également attention sur les actions reconduites chaque année. S'il s'agit du même prestataire et que le montant des actions reconduites chaque année dépasse la somme de 40 000 €, là encore il faudra mettre en place un marché public.

M. Micol indique que, face à ce problème, le département de la Loire soit annulera l'action, soit réduira le montant pour rester sous la barre de 40 000 €.

Mme Cristel Peyrot (SGCD 69) signale le report de date pour la session de préparation à la retraite dans le Rhône. Le bureau social fera un point avec M. Paillard sur les dates possibles.

#### **4) Préparation du plan d'action 2022**

M. Paillard annonce une hausse de 10 % pour le budget SRIAS 2022 (627 714 €). La DGAFP transmettra une note de cadrage à la fin du mois de juin.

Pour transmettre le plan d'actions 2022, la DGAFP propose un document plus simple, demandant de préciser en particulier si l'action est collective ou individuelle, s'il y a billetterie, si on a recourt à une convention ou un marché public.

Le document devant être transmis à la DGAFP pour le 15 septembre, une plénière est prévue le 14 septembre pour valider le budget prévisionnel, avec des réunions préparatoires à partir de fin août. Les RISAS sont invités à transmettre le plus de fiches possibles pour pouvoir construire le budget prévisionnel.

M. Paillard aborde la question de la contribution des agents. Comme indiqué dans la notice accompagnant la fiche action, une contribution des bénéficiaires est recommandée. Il faut trouver un équilibre entre la participation de la SRIAS et la contribution des agents. Ainsi, si la participation de la SRIAS est inférieure à 30 €, on peut admettre qu'il n'y a pas de contribution financière de l'agent. Concernant les actions avec nuitées qui représentent souvent un coût important, la participation de la SRIAS ne devrait pas être supérieure à la contribution des agents. Si ce prix est trop élevé pour les agents, c'est que l'action ne correspond pas au cadre de la SRIAS.

M. Paillard indique que s'il n'y a pas d'action spécifique « handicap » dans le plan de la SRIAS, il est prévu d'intervenir chaque fois que nécessaire pour permettre l'accès normal aux actions (accessibilité PMR, aide spécifique pour les vacances enfants, etc.).

Mme Marlène Hostache (CFE-CGC) pose la question de la participation SRIAS pour les enfants de 12 ans. Quelle contribution demander aux agents à partir de 12 ans ? La même que pour les adultes ?

M. Micol explique que nous ne sommes pas en adéquation avec les prestataires qui considèrent que l'âge adulte de tarification est de 11 ans.

M. Paillard répond qu'il faut distinguer ce qu'on demande aux agents (contribution à partir de

12 ans) et ce qu'on doit payer au prestataire (tarif de groupe, variation selon l'âge ou la taille des participants). Le principe est que, pour les actions familles sans nuitées, la SRIAS prend en charge la participation des enfants de moins de 12 ans. Ce n'est pas le cas pour les actions spécifiques telles que les stages ASUL ou les centres de vacances, qui demandent une contribution des agents en fonction du quotient familial.

## 5) Crèches, Restauration, Logement

### Crèches

Mme De Pretto décrit sa mission consistant à faire un état des lieux par département des berceaux déjà existant et de voir approximativement quel serait le besoin prochain de places en crèche supplémentaires. De manière générale, l'enquête qu'elle a envoyée a été bien accueillie, on attend encore les réponses de deux départements. La DGAFP Demande une remontée des demandes de berceaux supplémentaires pour le 15 septembre.

La mise en place du logiciel pour les demandes de places en crèche devrait se faire en septembre, sans autre précision à ce jour.

Le marché public pour les places en crèches doit être renouvelé en 2023 pour permettre l'entrée des enfants en septembre 2023. Le président SRIAS et la PFRH interrogent la DGAFP pour préciser le cadre et permettre la mise en place du marché au niveau régional.

Mme Dugas (SGCD 15) demande de vérifier si un berceau a déjà été attribué au Cantal. Le besoin existe et une place sera demandée pour 2022.

Mme Marianne TRIPIER MONDANCIN (Justice) demande une transmission de l'état des lieux constitué par la PFRH. Elle souhaite qu'un récapitulatif du fonctionnement pour chaque département soit communiqué.

M. Paillard répond que la mission de la SRIAS est de suivre l'attribution des berceaux. Le dossier de demande, la grille de barème et le principe d'une commission d'attribution sont définis au niveau régional (dans un cadre national) et doivent s'appliquer dans les départements. Un retour des commissions départementales est demandé afin d'en faire un bilan régional, anonymé. Le fonctionnement doit être le même partout : pour faire connaître leur besoin d'une place en crèche, les agents s'adressent à leur ministère qui transmet le dossier complété à la préfecture pour participer à la commission d'attribution. Le compte-rendu ou les échanges de messages concernant cette phase d'attribution doivent être communiqués à la SRIAS.

M. Fagault se félicite du bon fonctionnement de la commission crèche sur le Rhône. Il souhaite que l'accès aux berceaux de crèche se développe dans tous les départements. En l'absence de marché régional, à venir en 2023, des marchés locaux sont à renouveler ou mettre en place. Un marché est lancé dans le Puy de Dôme, en principe il en faudrait aussi un dans la Loire.

Mme Peyrot pointe la nécessité d'une bonne organisation pour le département du Rhône car il gère 124 berceaux en interministériel et 24 en ministériel. A titre d'exemple, la commission du 15 juin dernier a attribué 45 places en crèches. Le bureau reste disponible pour aider les collègues des SGC, leur fournir les modèles utiles et échanger avec eux de la mise en place des berceaux. Pour le Rhône, les berceaux ministériel et interministériel ont un marché commun mais avec les bons de commande sont distincts.

M. Paillard reprend la réflexion de Mme Dugas, la demande de berceau supplémentaire correspond à l'anticipation d'un besoin sur une certaine durée (quelques années), à distinguer de la réponse ponctuelle à un besoin immédiat, pour quelques mois.

Mme Peyrot suggère que la localisation des crèches est un indicateur important, en lien avec les demandes potentielles, en général proche des administrations.

M. Paillard affichera sur le site de la SRIAS la liste des crèches par département.

#### **Restauration :**

M. Paillard propose de faire un tour de situation de différents restaurants :

RIA de Bourg-en-Bresse (Ain) : un courrier du trésorier de l'association signale les difficultés de fonctionnement de l'association, le bureau n'est pas renouvelé depuis un an, la présidence est vacante, alors que des décisions concernant les personnels du restaurant sont en attente. La question de la dissolution de l'association est posée.

M. Paillard rappelle qu'il n'est pas possible de dissoudre une association de gestion tant que le restaurant lui-même existe. Néanmoins, nous pouvons constater qu'elle est en carence et qu'elle ne peut pas fonctionner pour le moment. Dans ce cas, c'est la commission de surveillance, présidée par la préfecture de l'Ain en tant qu'administration coordinatrice, qui doit prendre le relais et assumer la responsabilité de la gestion. L'association doit se reconstituer avec le soutien effectif des administrations pour relancer une dynamique permettant le bon fonctionnement du restaurant.

M. Paillard propose que la SRIAS exprime un avis en soutien au bon fonctionnement du RIA de Bourg en Bresse, dans le respect de la circulaire de 2015. Il invite M. d'Humières à transmettre cet avis afin de rappeler aux administrations leur rôle concernant la restauration des agents.

RIA de Valence (Drôme) : Un dossier de travaux pour rénovation est en préparation, les premiers éléments sont disponibles. La SRIAS donnera un avis en septembre.

M Fauriel, président de l'AGRIAP, décrit l'état du restaurant qui date de 1990 et la nécessité de le rénover (cuisine, salle à manger, etc.). Il informe qu'une pré-étude a été faite et qu'une étude de faisabilité est en cours.

RIA Dode de Grenoble (Isère) : Le RIA commence à rouvrir en respectant les normes sanitaires. Un dossier de travaux va être transmis afin de résoudre une situation complexe de remboursement par les assurances suite à la mise en œuvre de la garantie décennale. Le retour des crédits par le P148 permettra de réaliser les travaux d'isolation nécessaires. Selon le besoin, un avis SRIAS sera transmis dès que nécessaire et au plus tard lors des commisions de septembre.

RIA RIL de Lyon (Rhône) : La DGAFP a délégué les crédits demandés pour le projet de réimplantation du RIL dans le futur centre administratif d'État (CAE).

Les membres de la SRIAS souhaitent recevoir régulièrement des informations sur ce projet : concertation avec les agents et avec l'AGRIA.

Mme Peyrot signale que le CA de l'association se réunira le 7 juillet.

M. Paillard évoque le projet de séminaire Restauration à Valence à l'automne, en souhaitant qu'il se réalise en présentiel. M. d'Humières ajoute que le ministère de l'Intérieur a indiqué qu'on pourra reprendre les réunions en présentiel à mi-juillet. En septembre, on aura plus de monde sur site.

#### Harmonisation des subventions repas :

Mme De Pretto indique qu'après les DDI, les directions régionales et les SGC sont en cours de prise en compte. Pour finir, les préfectures intégreront l'harmonisation en janvier 2022. Elle relaie auprès de la DGAFP les incompréhensions constatées dans les services sur le fonctionnement, les modes des calculs, les conventions, le BOP qui prendra en charge l'harmonisation etc. Une fiche pratique est en préparation pour faciliter la compréhension du tableau d'harmonisation. Elle sera diffusée à tous les acteurs liés à cette harmonisation.

Mme Peyrot demande pourquoi cette subvention d'harmonisation n'a pour base juridique que des modèles de convention et des notes de service et pas une circulaire ministérielle. Le spectre devient large, le point devient sensible, avec la question de la validation du comptable public.

M. d'Humières rappelle que le dispositif a été initialement lancé par les services du premier ministre sur le BOP 333. On peut se référer à un compte-rendu de réunion nationale qui sert de référence.

Mme De Preto dispose d'un courrier qui émane du préfet et qui a été diffusé : c'est le seul

document officiel qui explique l'harmonisation au niveau régional. Elle est disponible pour répondre aux questions des services.

### **Logement :**

Mme De Preto a conduit une enquête pour faire un état des lieux et une étude de besoin concernant le logement provisoire et le logement d'urgence. Tous les départements ont répondu, avec des situations différentes en terme de tension. D'une manière générale, les départements sont attentifs à ce qui pourra être mis en place. Le guide de la DGAFP donne des pistes de prestataires possibles selon les territoires en besoin.

Mme Peyrot signale la tension en continu sur le Rhône. Une stagiaire va rejoindre le bureau pour aider à travailler la question.

M. Paillard confirme sa préoccupation de voir les choses avancer pour le logement provisoire et le logement d'urgence. De même, la DGAFP a repris la réservation de logements pérennes en Île-de-France, notre région a aussi des besoins à faire connaître.

Mme Elen Grasso (FO) évoque l'intervention de M. Linck lors de la séance du 11 septembre 2020, qui avait déjà parlé du problème de logement en Isère, avec un courrier à venir du préfet de l'Isère. Elle signale aussi la tension en Haute-Savoie, zone frontalière avec la Suisse.

M. Hervé Botton (FO) rappelle le problème du logement dans le pays de Gex, avec des loyers très élevés. Il faut des outils pour faciliter l'accès au logement pérenne.

M. d'Humière souligne que le logement provisoire est utile à Lyon.

Mme Marie-France Taragnat (CFDT) pointe le suivi nécessaire auprès des bailleurs sociaux pour la qualité des logements proposés, comme on peut le voir dans le cadre du 5 %. Parfois, les logements proposés ne correspondent pas aux revenus des agents.

Mme Peyrot explique que cela dépend de ce que le bailleur met à disposition. Si la catégorie de logement est très basse, même les catégories C peuvent y avoir accès.

M. Paillard conclut que si la SRIAS n'est pas compétente sur le 5%, elle reste très intéressée par le sujet et les informations qui peuvent remonter. Cependant, pour répondre aux besoins des agents, il ne faut pas se contenter du 5 %. La SRIAS et l'Etat peuvent s'identifier comme acteur auprès des bailleurs. Cela peut amener à changer les règles et que les bailleurs puissent assouplir les conditions d'accès pour les agents.

## **6) Communication, site et questions diverses**

M. Paillard signale l'information déposée sur le site de la SRIAS concernant l'association AMASCO qui propose sur Lyon des sessions de soutien aux apprentissages pendant les vacances. Un message va être diffusé pour promouvoir le chèque sport.

M. Fagault présente le projet de partenariat avec l'UCPA (séjours enfants et jeunes).

En clôture de séance, M. Paillard annonce que la prochaine séance plénière aura lieu le 14 septembre 2021, en présentiel avec accès en visio-conférence.

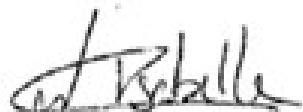
Christian FAGAULT  
Vice-président SRIAS



Blaise PAILLARD  
Président SRIAS



Secrétaire adjointe  
Isabelle CERT  
Représentante UNSA



Secrétaire de séance  
Malvina RICA  
Correspondante administrative